

## AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 621 boulevard Panoramique, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 70.617, sont convoqués le **mardi 29 mars 2016 à l'hôtel Hyatt Regency**, Place des Nations-Unies, à Casablanca à **11 heures en Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015,
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2015,
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015,
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur,
7. Quitus de la gestion de 3 Administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence et des vacations,
9. Pouvoirs pour formalités légales.

Les documents, dont la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 (articles 140 et 141) prescrit la communication aux actionnaires, ont été déposés au siège social de la société ou au Service Titres de la Société Marocaine de Banques située au 55 boulevard Abdelmoumen à Casablanca, à compter du **lundi 29 février 2016**.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale, un avis de réunion et les états de synthèse de l'exercice 2015 ayant, pour mémoire, fait l'objet d'une publication dans le quotidien L'Economiste du 29 février 2016.

Pour participer à cette Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire. Les propriétaires d'actions doivent justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, **cinq (5) jours au moins** avant la date de l'Assemblée Générale. La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 29 MARS 2016

**PREMIÈRE RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 1.020.551.977,21 dirhams. Elle donne au Conseil d'Administration pleine et entière décharge pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Bénéfice net comptable	MAD 1.020.551.977,21
- A ajouter : report bénéficiaire antérieur	MAD <u>3.172.628.004,03</u>
- Bénéfice disponible	MAD 4.193.179.981,24
- Dividende	MAD <u>793.980.220,00</u>
- Report à nouveau	MAD <u>3.399.199.761,24</u>

Le dividende ainsi fixé à cinquante cinq (55) dirhams par action, sera payable aux caisses de la société à compter du 2 juillet 2016.

**TROISIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56

de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et 78-12, en approuve les termes et les conventions qui y sont mentionnés.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Mustapha FARIS vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale, donne quitus entier et définitif de leur gestion à Messieurs Anass HOUIR-ALAMI, Yves René NANOT et Jean Paul MERIC, dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2015.

**SIXIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale fixe à la somme brute globale de **2.370.000** dirhams la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des différents Comités, Administrateurs ou non, pour l'exercice écoulé.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.



**Italcementi Group** est un des leaders mondiaux du ciment, très engagé en matière d'innovation et de durabilité des matériaux de construction. Les sociétés du Groupe allient l'expertise, le savoir-faire et les cultures de 21 pays répartis sur 4 continents, à travers un dispositif industriel de 42 cimenteries, 15 centres de broyage, 6 terminaux, 415 centrales à béton et près de 17 500 collaborateurs. En 2015, Italcementi Group a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 4,3 milliards d'euros.



**إسمنت المغرب**  
**Ciments du Maroc**  
Italcementi Group

Société anonyme au capital de 1 443 600 400 DH  
Siège social : 621, boulevard Panoramique  
20150 Casablanca, Maroc  
www.cimentsdumaroc.com

Tél. + 212 5 22 85 94 50 à 59  
Fax + 212 5 22 52 23 11  
Communication financière :  
Jean Pascal SPIGOLIS info@cimar.co.ma